La lutte anti-graffiti

La Communauté d’Agglomération propose un service gratuit de retrait de graffitis sur le territoire de Val Parisis.



Dans le cadre des compétences optionnelles relatives à la protection et à la mise en valeur de l’environnement, l’intercommunalité peut intervenir directement à la demande des administrés pour assurer l’effacement de tags ou graffitis sur le domaine privé.

Infos pratiques

La convention doit être renvoyée par voie postale ou par courriel à la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Documents
Document
Convention à renvoyer à Val Parisis pour la programmation d'une intervention
Liens utiles
Plus d'infos sur valparisis.fr
Contact

Pour bénéficier de ce service, il faut impérativement retourner la convention à la Communauté d’agglomération pour qu’une intervention puisse être programmée. Cette convention doit être complétée et signée par une personne dûment habilitée à représenter le bien (propriétaire, gestionnaire de copropriété, syndic,...).